

**De :** [Accès à l'information - Montérégie](#)  
**À :**  
**Objet :** 200870903\_S-240635 - Demande de fiches GTC  
**Date :** 14 juin 2024 09:30:00  
**Pièces jointes :** [Fiche 4183 biffé.pdf](#)  
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)  
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)  
[Avis de recours .pdf](#)

---

V/Réf. : S-240635

**Objet : Demande d'accès concernant la fiche GTC 4183**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 juin, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Bureau de la Montérégie / JEM**

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion



## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 4183

NO LIEU : X2003429

ANCIEN NO GTC : 16581

### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2005

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2004

#### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Bioventilation

#### IN SITU

#### RESPONSABLES DU DOSSIER

Fortin, Pierre

Élimination dans un LET/LEET/LEDCE/LEMN/LETI

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

#### CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

#### QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

#### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

### ANNOTATION DE LA FICHE

Annotation: Propriétaire: 99/08/02. M-C.P. Lot et cadastre: 99/08/02. M-C.P.

Le 26 février 1996, le locataire du terrain, la [art 23, 24](#), informe Urgence Environnement de la présence d'une phase flottante de 3 cm dans l'eau du reniflard de la fosse des réservoirs (T-16-960226-468). Du 29 février au 15 mars 1996, 7 pompages au camion vacuum ont permis de récupérer 715 l d'hydrocarbures provenant d'une fuite attribuée à une ligne souterraine percée. En mars 1996, une caractérisation environnementale montre que les sols d'un forage dépassent le critère C pour les xylènes. La restauration de ce secteur et celui où la ligne souterraine percée qui a été remplacée permet d'excaver 117 t de sols >C. Le pompage de la phase flottante qui s'est poursuivi jusqu'en décembre 1996 a permis de récupérer 150 l d'hydrocarbures supplémentaires. Un suivi de la qualité de l'eau souterraine a démontré le dépassement de critères et la contamination de l'eau sur la propriété voisine.

Le démantèlement des installations pétrolières a été réalisé à l'été 2002 et 1309 t de sols >C (865 m<sup>3</sup>) ont été excavés sur le terrain de la station-service et sur le terrain voisin (30 rue Brunet). Une enclave d'eau souterraine demeure contaminée sur le terrain de la station-service et sur le terrain voisin. Un suivi de la qualité de l'eau souterraine réalisé jusqu'en décembre 2004 a démontré qu'il n'y a pas d'impact sur l'eau des drains de fondation du bâtiment voisin qui se déverse au ruisseau Voghel situé à environ 50 mètres de la source. Une modélisation démontre également que l'enclave d'eau souterraine contaminée n'atteindra jamais le ruisseau. L'arrêt du suivi de la qualité de l'eau souterraine a donc été autorisé par le Ministère qui n'interviendra plus dans ce dossier à moins qu'un impact manifeste ne soit porté à son attention. L'année 2005 est inscrite comme année civile de fermeture du dossier.

Mis à jour le 7 juillet 2005, par [art 53, 54](#), chimiste

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2005-07-07

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2024-06-13